

Les Echos

LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE

32 - Les Echos - jeudi 19 octobre 2006

**ENTREPRISE
DE MARCHÉ**

Meilleurtaux a annoncé son transfert d'Alternext vers l'Eurolist. Les professionnels s'inquiètent que les valeurs de ce marché soient incluses dans le ratio de 10 % des fonds. Le Trésor et Euronext ont rendez-vous cette semaine sur le sujet.

Alternext : la première société admise est la première à en sortir

Tout un symbole : la première société introduite sur Alternext est la première à en sortir. Le spécialiste du crédit immobilier Meilleurtaux, une des « stars » de ce marché destiné aux PME, qui a vu son cours plus que doubler depuis mai 2005, va se transférer sur le compartiment « C » de l'Eurolist.

La raison invoquée ? « Augmenter le flottant – qui devrait passer de 30 % à environ 45 % – et attirer de nouveaux investisseurs », répond Christophe Crémer, président de Meilleurtaux. De l'avis des professionnels, ce transfert illustre une belle réussite, mais met aussi l'accent sur les déficits d'Alternext pour attirer des investisseurs diversifiés.

D'abord, pour des problématiques réglementaires : ses valeurs sont prises en compte dans le ratio des 10 % des OPCVM dédiés au non-coté et au non-réglémenté (le ratio dit « poubelle »), même si le Trésor avait annoncé au printemps sa volonté de le modifier. Les équipes du Trésor et d'Euronext doivent se rencontrer sur le sujet en

cette fin de semaine et une consultation devrait être lancée dès la semaine prochaine. « On a ici l'illustration que ce verrou est un vrai handicap pour Alternext », commente Didier Demeestère, directeur général de Gilbert Dupont.

En outre, le fait que le marché soit organisé mais non réglémenté et surtout jeune peut freiner certains fonds étrangers, qui représentent tout de même en moyenne 15 % à 20 % du flottant d'Alternext, selon les données d'Euronext.

Voie ouverte à d'autres sociétés

Parallèlement à son transfert, Meilleurtaux cède 13,16 % de son capital (hors option de surallocation) via une offre à prix ouvert et un placement global pour les institutionnels. « Une opération de ce type se ferait sans doute plus difficilement sur Alternext, le marché étant plus étroit en termes d'investisseurs », reprend Didier Demeestère.

Pour les professionnels, le transfert de Meilleurtaux (dont le cours a bondi hier de 3,15 %) pourrait ou-

vrir la voie à d'autres sociétés. Martine Charbonnier, directeur exécutif d'Euronext en charge des émetteurs et de la cote, indique ne pas avoir reçu pour le moment d'autres demandes. « Notre but est de faire venir des émetteurs sur nos marchés. Ce type d'opération, qui rappelle les transferts que nous avons pu voir par le passé du second marché vers le marché principal, démontre que notre cote vit, explique-t-elle, rappelant qu'Alternext offre des exigences allégées de publication et n'impose pas de comptes en IFRS. La mise en place en 2007 de la directive transparence – qui introduit de nouvelles obligations en matière d'information financière pour les sociétés cotées sur les marchés réglémentés – pourrait peut-être constituer un élément de réflexion supplémentaire dans l'arbitrage des émetteurs. »

Sur l'AIM, le grand frère londonien d'Alternext (avec environ 1.600 sociétés cotées), qui comporte de nombreux avantages fiscaux, les transferts – nécessitant certaines

Les chiffres clefs

Alternext vient de passer le cap des 60 sociétés cotées :

- 41 sociétés ont été admises cette année à Paris et Bruxelles (dont 2 sociétés étrangères) ;
- la capitalisation boursière des 61 sociétés cotées atteint 2,6 milliards d'euros.

Selon une étude présentée par Allegra Finance à l'occasion d'une conférence sur Alternext aujourd'hui :

- le flottant moyen ressort autour de 25 % (hors transferts et cotations directes) ;
- le chiffre d'affaires moyen (avant introduction) s'établit à 20,4 millions d'euros et le résultat net à 0,5 million ;
- la capitalisation boursière moyenne est de 35,1 millions d'euros.

conditions de capitalisation et trois ans d'historique de cotation – ont concerné deux sociétés en 2005 et une depuis le début de l'année.

MARINA ALCARAZ